

Raffinage Chimie

Plateforme de La Mède

ECOSLOPS SA

A l'attention de Monsieur FAVIER

7 Rue Henri ROCHEFORT
75017 PARIS

La Mède, le 11 septembre 2017

Objet : Reprise des effluents d'Ecoslops dans la station de Traitement des Eaux de Rejets TOTAL RAFFINAGE France sur la plate-forme de La Mède.

Monsieur,

Nous faisons suite à votre demande du 28 juillet 2017 relative à la reprise et au traitement des effluents d'ECOSLOPS dans la station d'épuration TOTAL RAFFINAGE France de la plateforme de la Mède.

Au regard des procédés mis en œuvre, et des éléments d'ores et déjà transmis par ECOSLOPS (Annexe 1), il apparaît que les effluents qui seront générés seront de même nature que ceux déjà traités dans la station d'épuration de la raffinerie.

En conséquence, TOTAL RAFFINAGE FRANCE accepte de les prendre en charge, dans les limites acceptables par les installations permettant le respect des seuils fixés par son arrêté préfectoral, et sous réserve de la mise en œuvre :

- D'un échantillonnage moyen et d'une auto-surveillance en adéquation avec la fréquence de rejet envisagée vers le traitement des eaux, (les éléments permettant de faire cet échantillonnage seront à transmettre avant l'envoi des effluents vers la station).
- D'un suivi minimum portant sur les éléments suivants :
 - DCO ou COT sur échantillon décanté (pour éviter la prise en compte des hydrocarbures)
 - pH
 - Azote
 - Conductivité
 - Sulfures
 - Absence d'émulsion
 - Indice de Phénol
 - Matières En Suspension (MES)
 - DCO / N

Ceci reste conditionné à la mise en œuvre d'une capacité tampon en adéquation avec les volumes d'effluents produits par 24 heures.

- D'une recherche de substances selon la liste définie pour les raffineries de pétrole brut qui devra être effectuée régulièrement, à minima les éléments suivant devront être analysés à fréquence mensuelle :

Métaux : Plomb, Cadmium, Nickel, Mercure, Vanadium,

Autres : Benzène et BTEX

En fonction des résultats d'auto-surveillance TOTAL RAFFINAGE France transmettra à ECOSLOPS les consignes de reprise de l'effluent considéré vers son installation.

Cet accord est soumis à la signature d'un contrat entre TOTAL RAFFINAGE France et ECOSLOPS encadrant les éléments définis ci-dessus et l'ensemble des modalités de reprise et de traitement des effluents d'ECOSLOP.

Annexe 1 : Tableau 6 issu du dossier de demande d'autorisation d'exploiter d'ECOSLOP: limite d'acceptation des effluents tiers par la plate-forme

Pour faire et valoir ce que de droit.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur
François BOURRASSE




PJ : Annexe 1

ANNEXE 1 : Tableau 6 de l'Etude d'Impact du DDAE d'ECOSLOPS

Paramètre	Limite d'acceptation par la plateforme (total des effluents tiers)
DCO	< 88 kg/h
Azote	< 13 kg/h
Sulfures	< 5 ppm
Indice phénol	< 10 ppm
Conductivité	< 5 000 μ S/cm
Hydrocarbures	Absence d'émulsion
MES	< 200 mg/l
pH	6 < pH < 9
DCO/N	> 8
Débit	50 m ³ /h

